

**COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF**

\*\*\*\*\*

**Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime**

---

---

**COMPTE-RENDU**

**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 30 JUIN 2010**

**I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 09 Avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

**II) AGRANDISSEMENT ET AMENAGEMENT DU CIMETIERE**

**1- Acquisition du terrain Marchand**

Conformément à l'accord de principe du Conseil Municipal, une proposition a été faite à Mademoiselle Marchand pour l'acquisition amiable de son terrain jouxtant le cimetière.

Cette proposition a été faite sur la base de 35,90 € le m<sup>2</sup> soit 74 923,30 € pour l'ensemble d'une superficie de 2 087m<sup>2</sup>.

Mademoiselle Marchand accepte cette offre.

Le Conseil Municipal confirme sa décision d'acquérir le terrain sur les bases de l'offre faite par la commune, et acceptée, et autorise le maire à régulariser cette cession.

**2- Financement de l'acquisition**

Cette acquisition sera financée par emprunt en totalité sur une durée de 25 ans.

Trois banques ont été consultées pour un emprunt de 80 000 €.

Crédit Agricole      taux : 3,75%      annuité : 4 986,54 €  
frais de dossier : 45 €

Caisse d'Epargne      taux 3,92%      annuité : 5 050,83 €  
frais de dossier : 100 €

Dexia CLF : Pas de proposition de taux fixe sans anticipation d'échéance.  
frais de dossier : 100 €.

Le Conseil Municipal retient la proposition faite par le Crédit Agricole.

### **III) SIAEPA DE LA BETHUNE : MODIFICATION DES STATUTS**

Pour la mise en œuvre du SPANC, le Comité Syndical du SIAEPA de la Béthune a décidé, lors de sa réunion du 08 juin 2010 de modifier ses statuts pour y intégrer la compétence « réhabilitation et entretien des installations non collectives » en prolongement de sa compétence obligatoire de contrôle des installations.

Cela permettra dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage de faire bénéficier les particuliers de subventions pour la mise aux normes de leurs installations.

Cette décision du SIAEPA de la Béthune doit recueillir la majorité qualifiée de la part des communes-membres avant d'être entérinée par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal approuve la décision du SIAEPA de la Béthune.

### **IV) SIER D'OFFRANVILLE : 25<sup>e</sup> TRANCHE D'ECLAIRAGE PUBLIC**

#### **1- La 25<sup>e</sup> tranche d'éclairage public concerne :**

##### **1) L'Impasse Vaucanson**

Pose de 6 mâts de 4 mètres avec lampes de 100 watt.

Coût estimatif : 6 310 €

Subvention SDE 76 : 3 160 €

Participation de la Commune : 3 150 € + 1 236,76 € de TVA.

##### **2) Rue Lamazière**

Pose de 9 mâts de 8 mètres avec lampes 150 watt SPH.

Coût estimatif : 18 820 €

Subvention SDE 76 : 7 850 €

Participation de la Commune : 10 970 € + 3 688,72 € de TVA.

##### **3) ZA de l'Aubinière**

Pose de 21 mâts de 6 mètres avec lampes de 100 watt SPH.

Installation d'une armoire de commande avec variateur de puissance.

Coût estimatif : 42 970 €

Subvention SDE 76 : 24 220 €

Participation de la Commune : 18 770 € + 8 426,04 € de TVA.

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté. Décide que la participation financière de la commune sera réglée sous forme de contributions directes pour la partie concernant l'Impasse Vaucanson et la rue Lamazière, par contre celle concernant la ZA de l'Aubinière sera inscrite au budget communal compte tenu qu'elle sera remboursée à la commune par la CCMV.

#### **2- Eclairage public de la ZA de l'Aubinière : convention Commune/CCMV**

La ZA de l'Aubinière étant d'intérêt communautaire, les aménagements, en l'occurrence l'extension et la réhabilitation de l'éclairage public, sont à la charge de la CCMV.

La délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune permet à la CCMV de bénéficier de subvention du SDE 76.

Par contre, la CCMV remboursera à la commune la part du montant HT restante.

Accord du Conseil Municipal pour signer la convention avec la CCMV.

**1- Régularisation des cessions sur la ZA de l'Aubinière**

Il s'agit de prévoir les inscriptions budgétaires permettant de sortir de l'actif de la commune les biens vendus.

Cessions à la CCMV et à M. et Mme Dardanne déjà faites. Cession à Maurice-Luciani en cours.

**2- Conventions France-Télécom**a) Régularisation

Considérées comme subventions à entreprises privées, les participations financières de la commune versées à France-Télécom pour l'effacement des réseaux téléphoniques sont imputables au compte 2042, au lieu du compte 2181 auparavant, ce qui implique de fixer une durée d'amortissement comprise entre un et cinq ans.

S'agissant de sommes peu importantes, le Conseil Municipal décide d'un amortissement sur une année.

b) Nouvelles conventions

Dans le cadre de la 9<sup>e</sup> tranche d'effacement de réseaux

1°) Impasse Vaucanson : montant des travaux	: 3 619,16 €
Participation France-Télécom	: 3 287,96 €
Participation Commune	: 331,20 €
2°) Rue Lamazière : montant des travaux	: 5 615,44 €
Participation France-Télécom	: 4 994,44 €
Participation Commune	: 621,00 €

Accord du Conseil Municipal pour la signature de ces conventions.

**3- Intégration des tranches du SIER dans l'actif de la Commune**

Une procédure simplifiée permet de la faire à partir des certificats administratifs. Pour la rédiger, il manque encore certains éléments concernant la réduction de la dette.

Cela permettra à terme de récupérer une somme non négligeable au titre du FCTVA.

Cela permettra d'optimiser le fonctionnement de l'école. Le Conseil Municipal décide que ce regroupement sera effectif dès la rentrée 2010.

Accord est donné pour effectuer les travaux nécessaires :

- Aménagement de la deuxième salle préfabriquée
- Aménagement sommaire de l'ancienne mairie.

**1- Ligne de trésorerie**

Trois banques ont été contactées pour une ligne de trésorerie de 100 000 €. Ce qui facilitera les règlements financiers compte-tenu du différé de plus en plus long entre dépenses et recettes.

- Dexia CLF :                    Index : Eonia  
    Marge : 0,96%  
    Commission d'ouverture : 200 €
- Crédit Agricole :            Index : Euribor  
    Marge : 0,60%  
    Commission d'ouverture : 150 €  
Ce qui correspond à un taux d'environ 1,02%
- Caisse d'Epargne :        Index : Eonia  
    Marge : 0,60%  
    Commission d'ouverture : 150 €  
Ce qui correspond à un taux d'environ 2,07%.

Le conseil Municipal décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie et retient pour cela la proposition du Crédit Agricole.

**2- Contrat Néopost**

Afin de bénéficier d'une mise à jour automatique des tarifs d'affranchissement pour la machine à affranchir, il y a lieu de souscrire l'option sérénité au coût de 99 € HT par an.

Accord du Conseil Municipal

**3- APEDE : Participation Communale au séjour pédagogique**

Copie d'une facture de 7 152,40 € a été déposée à la mairie. Elle correspond au règlement du séjour pédagogique en Basse-Normandie qui s'est déroulé en mars 2010, organisé par l'APEDE. Aucune information sur ce séjour n'avait été communiquée avant le dépôt de cette facture pour solliciter une subvention communale, ce qui est tout à fait regrettable, alors qu'un devis a été établi le 20 novembre 2009.

Le Conseil municipal accepte néanmoins de répondre favorablement à cette demande de subvention non formulée dans le respect des termes de la convention passée avec l'association, à savoir une aide financière correspondant à un tiers de la dépense soit 2 384 €.

Cette subvention sera versée par l'intermédiaire de l'association Sports et Loisirs.

Un courrier sera adressé à la présidente de l'APEDE pour lui faire part du mécontentement du conseil municipal.

**4- Ecole : Achat de matériels**

Acquisition de 15 tables, chaises et casiers conformément à l'accord de principe qui avait été donné.

La dépense s'élève à 1 460 € HT soit 1 746,16 € TTC.

Accord du conseil municipal

**5- Entretien de la commune : acquisition de matériels**

Achat d'une débroussailleuse :        647,91 € HT soit 774,90 € TTC.

Achat d'un taille-haies                    :        460,75 € HT soit 551,06 € TTC.

Accord du Conseil municipal

**6- Etangs Violette**

Il semble, selon un courrier dont copie a été transmise à la commune, que les ayant-droit sur les étangs Violette en envisagent la vente à court terme.

Ces étangs représentent une enclave dans ceux de la commune et monsieur Violette avait donné son accord pour une cession à la commune, ce que ne semble pas ignorer ses héritiers.

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour que la commune se porte acquéreur.  
Un courrier sera adressé dans ce sens aux vendeurs.

**7- Dispositif Pass-Foncier**

L'une des deux maisons AMEXIA dans le lotissement des Belles Saisons a été vendue à madame Julie FOUTREL.

Conformément à la délibération n°09-81, la commune doit verser comme prévu une subvention de 3 000 € à l'acquéreur.

Accord du Conseil municipal.

**8- Sécurisation de la mairie**

Pour éviter que ne se reproduise l'intrusion dans la mairie, il est proposé de poser des grilles aux fenêtres hors champ de vision, façade arrière, de la mairie.

La dépense s'élève à 1 698,00 € HT.

Il est également proposé de poser une plaque avec fermeture à la citerne à fuel de l'école.

La dépense s'élève à 488 € HT.

Accord du Conseil municipal.

**VIII)**

**INFORMATIONS**

**1- Toitures des deux écoles**

L'attribution des travaux se fera dès réception des devis.

**2- Téléphonie mobile**

Un dossier d'information a été transmis à la commune pour l'installation prochaine de SFR sur le pylône-relais.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,